

ARRETE DU MAIRE

LE MAIRE DE LA SOUTERRAINE

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2211.1 et suivants,
VU le Code de la Route et notamment les articles R44 et 225,
VU l'arrêté Ministériel du 24 Novembre 1967 sur la signalisation des routes, autoroutes, modifié et complété,
VU l'article R.610-5 du code pénal,
VU la demande présentée par MARCHAL TECHNOLOGIES AQUITAINE GROUPE ALTEAD - 12 Quai Français - 33 530 BASSENS, à l'effet d'obtenir l'autorisation de stationner un camion pour l'enlèvement d'un automate bancaire pour le compte de la BNP, Place Saint Jacques le vendredi 10 novembre 2017 de 09 h 00 à 12 h 00.

CONSIDERANT que cet enlèvement ne doit pas porter atteinte à la sécurité de la voie publique et qu'il nécessite la mise en place d'une réglementation du stationnement.

ARRETE

- Article 1 :** Cet enlèvement décrit dans la demande susvisée est autorisé sous réserve du respect des conditions suivantes.
- Article 2 :** Pendant la durée de cet enlèvement, une autorisation de voirie est donnée pour le stationnement du camion, devant et au plus près de la BNP, le vendredi 10 novembre 2017 de 09 h 00 à 12 h 00. Le stationnement sera interdit de l'agence immobilière jusqu'au café (voir plan ci-joint).
- Article 3 :** Toute la signalisation réglementaire sera mise en place par le demandeur et sous sa responsabilité conformément à la réglementation en vigueur. Le demandeur devra prendre toutes les mesures de sécurité tendant à prévenir tout accident pouvant résulter de cet enlèvement.
- Article 4 :** Le demandeur devra obligatoirement présenter une attestation d'assurance la couvrant vis-à-vis des tiers contre les accidents de toutes natures que cet enlèvement pourrait entraîner.
- Article 5 :** Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie et Monsieur Le Maire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait en Mairie de LA SOUTERRAINE, le vingt-quatre octobre deux mille dix-sept.

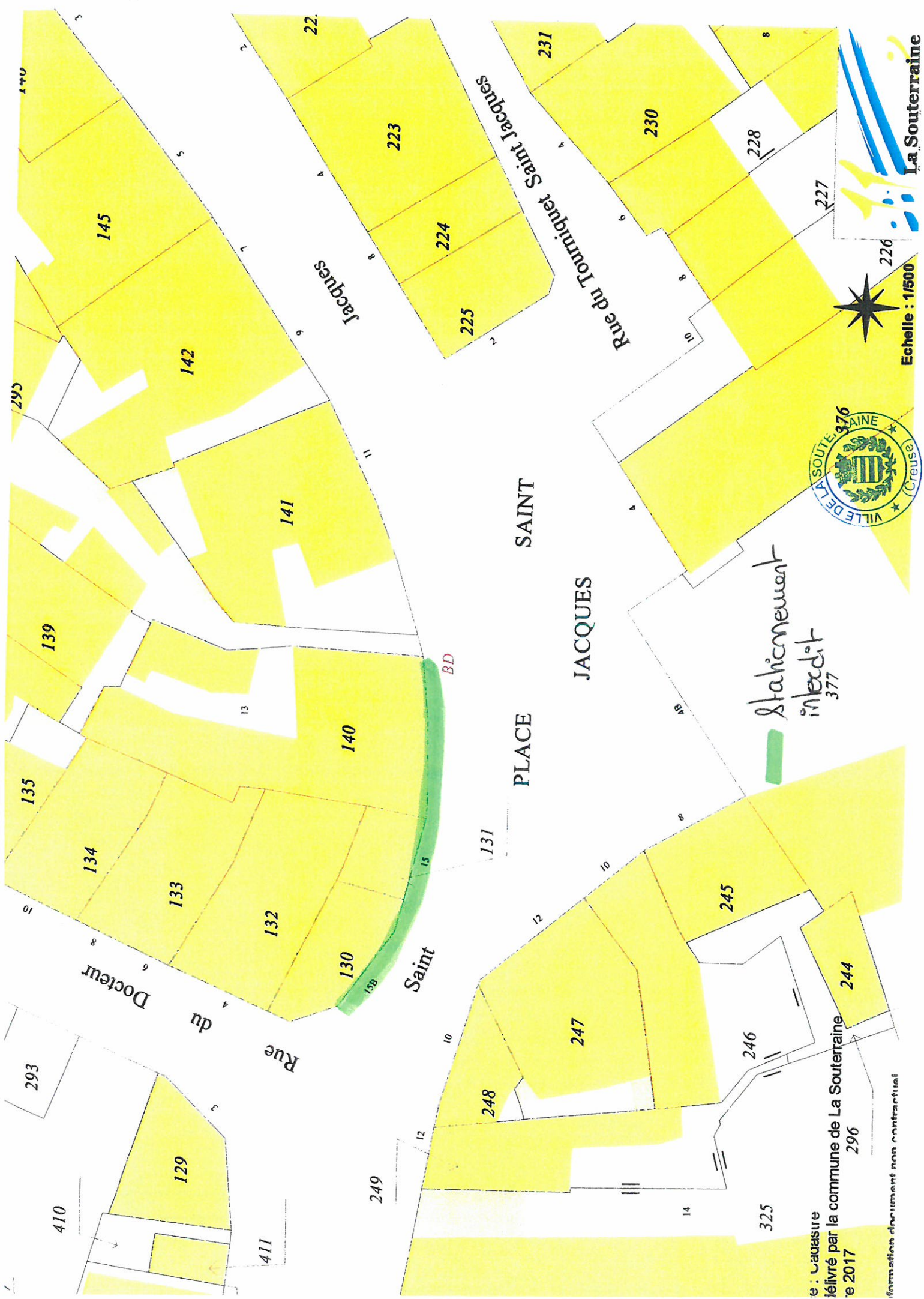
Destinataires :

- *Le Maire de La Souterraine,*
- *Monsieur Le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie de La Souterraine,*
- *MARCHAL TECHNOLOGIES AQUITAINE.*



Le Maire,

Jean François MUGUAY



Echelle : 1/1500

Carte cadastrale
 délivrée par la commune de La Souveraine
 le 2017

Information document non contractuel

Stationnement
 interdit
 377